

Pour diffusion immédiate

Élection municipale du 5 novembre LES ÉLECTEURS MONTRÉLAIS PEUVENT VOTER PAR ANTICIPATION LE DIMANCHE 29 OCTOBRE

Montréal, le 26 octobre 2017 – Le président d'élection de Montréal, M^e Yves Saindon, rappelle aux électeurs qu'ils peuvent exercer leur droit de vote dès le **dimanche 29 octobre**, jour du vote par anticipation, **de midi à 20 h**.

De plus, une mesure d'accommodement est offerte aux électeurs pour qui il serait difficile d'exercer leur droit de vote le 29 octobre ou le 5 novembre, jour du vote régulier. Ces personnes pourront voter au bureau du président d'élection situé dans leur arrondissement aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 27 octobre, de 10 h à 20 h;
- le lundi 30 octobre, de 10 h à 20 h;
- le mardi 31 octobre, de 10 h à 20 h;
- le mercredi 1^{er} novembre, de 10 h à 14 h.

Les électeurs qui choisiront de profiter de cette mesure d'accommodement pourraient cependant, dans les cas d'affluence importante, faire face à une plus grande période d'attente puisque le nombre d'endroits de vote est limité à 25. Par comparaison, on comptera près de 100 endroits de vote lors du vote par anticipation du 29 octobre et quelque 470 endroits, le dimanche 5 novembre.

Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel.

Chaque électeur se verra remettre des bulletins de vote distincts et de couleur différente pour chaque poste pour lequel il a droit de vote et il n'y aura aucune utilisation de mécanisme de votation électronique.

Les électeurs peuvent connaître l'adresse de leur bureau de vote par anticipation et du bureau du président de leur arrondissement en consultant leur carte de rappel ou le site internet jevotepourmaville.ca à la section «Où et quand aller voter?».

Rappelons que l'élection vise à combler 103 postes électifs à Montréal : le maire de la ville, 18 maires d'arrondissement, 46 conseillers de la ville et 38 conseillers d'arrondissement. Le vote régulier se tiendra le dimanche 5 novembre, de 10 h à 20 h.

Note aux médias : les médias souhaitant effectuer un tournage ou prendre des photos dans les bureaux de vote devront obtenir l'autorisation préalable du responsable des relations avec les médias et respecter les consignes qui leur seront données.

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
www.jevotepourmaville.ca
(514) 872-VOTE (8683)

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376

